

**Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE**  
**Séance du 10 avril 2012 à 20 h 30**

L'an deux mille douze, le dix avril , à 20 h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 4 avril 2012, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

**Présents 13** Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, COUTENET Jean-Louis, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, ZEROUAL Sylvie, PUPION Claire, DEAT Olivier ,LIMERAT Bernadette, GIL Nicole, BARDOCHAN Michel, LEJEUNE Jean-Louis, SOULAGNET Christophe, SOMPROU Jean-Pierre

**Absents représentés 5:** Mesdames et Messieurs: KALVIKOWSKI Romain ( pouvoir donné à Mr CAPELLE), COURTADE Christine ( pouvoir donné à Madame LIMERAT) , COFFIN Pascal ( pouvoir donné à Monsieur BOURIAT), MENGEOLE Sandrine ( pouvoir donné à Madame ZEROUAL ), ARTIGANAVE Suzanne ( pouvoir donné à Madame GIL ).

La convocation a été affichée le 4 avril 2012. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Monsieur LAFFITTE, secrétaire de mairie, était également présent.

.....  
**Délibération n°1 : Taxe d'habitation et taxes foncières : fixation des taux communaux 2012.**

Mr le Maire expose à l'assemblée communale qu'il a reçu notification des bases prévisionnelles pour 2012 de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur le Bâti, de la Taxe Foncière sur le Non Bâti, et présente le comparatif avec les bases d'imposition 2011. Il ouvre le débat et propose ensuite le vote des trois taux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et considérant que le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2012 est de 392.688 €,**

**VOTE à l'unanimité les taux exposés dans le tableau ci-dessous:**

<b>Taxes</b>	Bases 2011	Bases 2012	Variation Bases en %	Taux 2011 %	Produit 2011	<b>Taux 2012 %</b>	Variation Taux en %	Produit 2012	Variation Produit en %
Habitation	2.218.006	2.300.000	3,70	9,83	212.721	<b>9,83</b>	0	226.090	6,30
Foncier Bâti	1.255.689	1.347.000	7,30	11,75	147.463	<b>11,75</b>	0	158.273	7,30
Foncier Non Bâti	20.248	20.300	0,30	41,01	8.325	<b>41,01</b>	0	8.325	0
Total	3.493.943	3.667.300	3,77		<b>368.509</b>			<b>392.688</b>	<b>6,60</b>

.....  
**Délibération n°2 : Budget communal – Subventions de fonctionnement aux associations de droit privé.**

Mr le Maire propose à l'assemblée communale l'attribution de subventions aux associations. Les conseillers municipaux par ailleurs membres d'une association susceptible de bénéficier d'une subvention de la commune, ne prendront pas part ni aux débats sur ce point, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

**Vote une subvention à:**

- la Coopérative scolaire de l'école publique Jules Verne d' Ousse: **7.856,00 € à l'unanimité des voix**
- l'association Entente Lée-Ousse: **2.200 € à l'unanimité des voix**
- l'association des parents d'élèves: **770,00 € par 17 voix**, la voix de Madame ARTIGANAVE ne pouvant être prise en compte.

- l'association **Amicale des Anciens Combattants: 500 € par 17 voix**; Monsieur DEAT n'ayant pris part ni au débat ni au vote.
- l'association **Comité des Fêtes: 6.000 € par 16 voix**; Madame ZEROUAL et Monsieur DEAT n'ayant pris part ni au débat ni au vote.
- l'association **F.N.A.C.A.Vallée de l'Ousse: 100 € à l'unanimité des voix.**
- l'association **Football Club Ousse: 1.200 € à l'unanimité des voix**
- l'association **Foyer d'Animation: 600 € par 16 voix**; Mesdames CAMBET et GIL n'ayant pris part ni au débat ni au vote.
- l'association **Jeunes Sapeurs Pompiers de Pau: 120 € par 17 voix et 1 abstention**
- l'association **Loisirs et Jeunesse d'Artigueloutan: 2.900 € à l'unanimité des voix.**
- l'association **Société de Chasse l'Oussoise: 460 € à l'unanimité des voix**
- l'association **Tous Ensemble: 2.000 € par 17 voix et 1 abstention**
- l'association **VVT Le Rayon Vert: 150 € à l'unanimité des voix**
- l'association **Aide à Domicile en Milieu Rural Vallée de l'OUSSE :400 € par 17 voix et 1 abstention**

**Dit que les crédits nécessaires, soit 25.256,00 € seront inscrits au Budget Primitif 2012 de la Commune.**

.....

**Délibération n°3 : Budget primitif 2012 – Présentation et vote**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 13 mars 2012, il avait voté la reprise des excédents de l'exercice précédent ainsi que celle des restes à réaliser, sur le budget 2012 à intervenir.

Il rappelle aussi que le projet de budget a été élaboré au cours des travaux de la commission des finances.

Après un examen détaillé, un large débat et après avoir délibéré

**Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre,**

**-Vote le projet de Budget primitif 2012 de la Commune d'OUSSE, équilibré à 711.233,00 € en section Fonctionnement et 845.077,20 € en section Investissement,**

**-Dit que pour la Section Fonctionnement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Chapitre budgétaire,**

**-Dit que pour la section Investissement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Opération et par Chapitre budgétaire.**

.....

**Délibération n°4 : Personnel communal – Attaché territorial à temps complet – Suppression de poste après avis du C.T.P.I.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que par délibération du 31 janvier 2012, le Conseil Municipal décidait la suppression de l'emploi permanent d'attaché territorial à temps complet à compter du départ effectif à la retraite du secrétaire de mairie, et saisissait le Comité Technique Paritaire Intercommunal pour avis.

Le 14 février 2012, ce dernier donnait un avis favorable, et le 1<sup>er</sup> avril 2012 le titulaire du poste partait à la retraite.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires et avoir délibéré :**

**DECIDE, à l'unanimité, la suppression du poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2012.**

.....

**Délibération n°5: Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques ( SDEPA )**  
**Électrification rurale : approbation d'un projet et de la participation communale.**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SDEPA, de procéder à l'étude des travaux de: **alimentation souterraine de la propriété DUPAU / BINET**

Madame la Présidente du SDEPA a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE SO – Agence de Tarbes  
Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'Électrification Rurale « FACE AB (Extension souterraine ) 2011 » du SDEPA , et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

-DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux,  
-APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

-montant des travaux T.T.C.	12.030,80 €
-actes notariés	600,00 €
-assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1.203,08 €
-frais de gestion du SDEPA	502,96 €
<b>-TOTAL</b>	<b>14.336,84 €</b>

-APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

-Participation du F.A.C.E.	9.068,46 €
-TVA pré-financée par le SDEPA	2.168,76 €
-Participation de la Commune aux travaux à financer sur Fonds libres	2.596,66 €
-Participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	502,96 €
<b>-TOTAL</b>	<b>14.336,84 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux,

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

-ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal,  
-Transmet la présente délibération au contrôle de légalité.

.....  
**Délibération n°6 : Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques ( SDEPA )**  
**Électrification rurale : approbation d'un projet et de la participation communale.**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SDEPA, de procéder à l'étude des travaux de: **Génie civil France Telecom de la propriété BINET.**

Madame la Présidente du SDEPA a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE SO – Agence de Tarbes  
Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'Électrification Rurale « Génie civil France Télécom 2012 » du SDEPA , et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

-DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux,  
-APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

-montant des travaux T.T.C.	3.848,52 €
-assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	384,85 €
-frais de gestion du SDEPA	160,89 €
<b>-TOTAL</b>	<b>4.394,26 €</b>

-APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :	
-Participation de la Commune aux travaux à financer sur Fonds libres	4.233,37 €
-Participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	160,89 €
<b>-TOTAL</b>	<b>4.394,26 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux,

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

-Transmet la présente délibération au contrôle de légalité.

.....

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mr le Maire à 21 h 45**